

Communiqué de presse

Motion Raphaël Mahaim et consorts

Maîtres auxiliaires et reconnaissance des voies alternatives d'accès aux formations pédagogiques ; ouverture de la formation PIRACEF aux titulaires d'une formation professionnelle des domaines concernés

Dans le canton de Vaud, les titulaires d'une formation professionnelle dans l'un des domaines techniques concernés pourront désormais suivre, via une admission sur dossier, la formation conduisant à l'enseignement des activités créatrices ou à celui de l'économie familiale. Il est ainsi donné suite à une des demandes formulées dans la motion Raphaël Mahaim et consorts concernant les maîtres auxiliaires et la reconnaissance des voies alternatives d'accès aux formations pédagogiques. Cette formation, en principe d'une durée de trois ans à temps partiel, est suivie en emploi.

Dans le canton de Vaud, la formation conduisant à l'enseignement des travaux manuels et celui de l'économie familiale était jusqu'ici réservée aux enseignants déjà porteurs d'un titre pédagogique, en particulier aux maîtres généralistes. Face au manque de diplômés intéressés par ces disciplines, les établissements scolaires ont recruté comme auxiliaires des personnes sans titre d'enseignement, mais au bénéfice d'une formation professionnelle, par exemple de menuisi-er-ère, de couturi-er-ère, de diététicien-ne ou de designer.

Afin de permettre aux auxiliaires déjà en place tout comme à d'autres professionnels intéressés à se former sur le plan pédagogique et après négociation avec les syndicats et associations professionnelles, le DFJC a décidé d'ouvrir plus largement l'accès à cette formation PIRACEF, à l'instar d'autres cantons romands, via une procédure d'admission sur dossier. Les conditions d'engagement au terme de la formation ont également été définies.

Cette ouverture de la formation PIRACEF aux titulaires d'une formation professionnelle répond précisément à l'une des demandes formulées dans la motion Raphaël Mahaim et consorts concernant les maîtres auxiliaires et la reconnaissance des voies alternatives d'accès aux formations pédagogiques. En outre, la réponse du Conseil d'Etat à ladite motion présente les modifications législatives et réglementaires opérées aux niveaux de la CDIP et du Canton de Vaud qui permettent désormais la validation des acquis de l'expérience et l'admission sur dossier, tout en respectant le principe de la reconnaissance intercantonale des diplômes auquel le Conseil d'Etat est attaché.

La formation préparant à l'enseignement des disciplines concernées s'inscrit dans le cadre du Programme intercantonal romand de formation à l'enseignement des activités créatrices ou de l'économie familiale (PIRACEF), commun aux HEP romandes depuis 2009. D'une durée de trois ans, la formation se déroule alternativement sur les sites des HEP romandes. Équivalente à 40 crédit ECTS, la formation est à temps partiel – une journée par semaine – et est suivie en emploi. Elle est complétée par une formation pédagogique. La formation PIRACEF se concentre sur les nouveaux défis de ces disciplines : utilisation des technologies récentes, conception et planification de la réalisation d'un objet, alimentation et consommation des adolescents en particulier.

L'admission sur dossier pour PIRACEF s'inscrit dans l'une des mesures du plan stratégique pluriannuel 2012-2017 de la HEP Vaud : « faciliter l'accès aux études des personnes ayant suivi des parcours atypiques ». Elle vient compléter les quatre dispositifs déjà proposés : admission sur dossier au *bachelor*, validation des acquis de l'expérience (VAE), prise en compte des études déjà effectuées et étalement de la durée des études en parallèle à une activité professionnelle.

Cette mesure permet de répondre aux besoins de l'enseignement en donnant la possibilité à des profils diversifiés d'accéder à une formation spécifique au domaine.

Lausanne, le 4 février 2016

Renseignements complémentaires:

DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 01
HEP Vaud, Cyril Petitpierre, directeur de la formation, 079 607 72 75